Marché public de travaux

REGLEMENT DE CONSULTATION

Marché passé en procédure adaptée

VOIRIE 2023

MAITRISE D'OUVRAGE :

Commune de : DOMPIERRE SUR BESBRE
Adresse :
Route de Vichy
03 290 DOMPIERRE SUR BESBRE
Représentant du pouvoir adjudicateur :
M. Michel BRUNNER, le Maire

Date limite de réception des offres : **Mardi 6 Juin 2023 à 12h**

Coordonnées : Mairie de DOMPIERRE SUR BESBRE
Heure d'ouverture des locaux :
Du lundi au vendredi : de 08h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30

Règlement de consultation

Sommaire

ARTICLE 1 : **Objet de la consultation**

ARTICLE 2 : Conditions de la consultation

2.1 – Procédure de consultation

2.2 – Décomposition du marché de travaux en tranches

2.3 – Nature de l'attributaire

2.4 – Complément à apporter au cahier des charges

2.5 – Variantes

2.5.1 Variantes à l'initiative du candidat

2.5.2 Variantes à l'initiative du pouvoir adjudicateur

2.6 – Délai de réalisation ou durée du marché

2.7 – Modification de détail au dossier de consultation

2.8 – Délai de validité des offres

2.9 – Négociation

ARTICLE 3 : Contenu et retrait du dossier de consultation

3.1 – Contenu du dossier de consultation

3.2 – Retrait du dossier de consultation

3.3 – Informations administratives et techniques en cours d'élaboration des propositions

ARTICLE 4 : Documents à produire par les candidats

ARTICLE 5 : Critères d'attribution

ARTICLE 6 : Conditions d'envoi des propositions

ARTICLE 7 : Modalités de communication et d'échanges électroniques

ARTICLE 8 : Signature de l'offre finale

ARTICLE 9 : Attribution du marché

ARTICLE 10 : Recours

ARTICLE 1er : OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne un marché de travaux pour : la réfection de voirie – programme 2023.

Le projet consiste au renforcement de la chaussée et la réalisation d'enduits superficiel d'usure

Le lieu d'exécution des prestations est le suivant :

1-Chemin de Picuze aux Amoineaux : 2ème Zone

2- Rue Jean de Lingende

3-Rue du Quai Neuf

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. Procédure de consultation

Cette consultation est organisée sur la base d'un marché en procédure adaptée en application de l'article R 2123-1 du code de la commande publique.

2.2. Décomposition du marché de travaux en tranches

Il n'est pas prévu de décomposition du marché en tranches.

2.3. Nature de l'attributaire

Chaque marché par lot séparé sera conclu soit avec :

- une entreprise unique
- un groupement d'entrepreneurs

Conformément à l'article R 2142-4 du code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché public.

2.4. Complément à apporter au cahier des charges

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au cahier des charges.

2.5. Variantes

2.5.1 A l'initiative du candidat

Les candidats doivent répondre à la solution de base.
La présentation de variantes à l'initiative des candidats n'est pas autorisée.

2.5.2 A l'initiative du pouvoir adjudicateur

Sans objet

2.6. Délai de réalisation ou durée du marché

Les travaux devront être réalisés dans le délai de **3 SEMAINES** à compter de la date fixée dans l'ordre de service.
La période d'exécution des travaux sera impérativement comprise entre **LE 15 JUIN 2023** et le **15 OCTOBRE 2023** Toutefois, si les conditions météorologiques ne permettent pas une intervention dans de bonnes conditions de réalisation durant cette période, les travaux devront être réalisés entre le 15/04/2024 et le 30/06/2024.

2.7. Modification de détail au dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail aux documents de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir soulever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.8. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.9. Négociation

Après examen des offres initiales, et éventuelle régularisation des offres conformément à l'article R 2152-1 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les deux premiers candidats ayant présenté la meilleure offre.
Lors de cette négociation seront abordés le contenu des prestations et l'adaptation du prix aux prestations finalement retenues. Le pouvoir adjudicateur pourra décider toutefois d'attribuer le marché sans négociation.

ARTICLE 3 : CONTENU ET RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

3.1. Contenu du dossier de consultation

Les documents suivants constituent le dossier de consultation :

- le marché valant acte d'engagement et cahier des clauses administratives particulières
- le descriptif technique comprenant le programme d' exécution, le calendrier d'exécution, le détail estimatif et le bordereau des prix

3.2. Retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur www.marches-publics.allier.fr.

3.3. Informations administratives et techniques en cours d'élaboration des propositions

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de l'élaboration de leur proposition, les candidats devront faire parvenir 8 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite par le biais de la plateforme www.marches-publics.allier.fr.

Une réponse sera adressée via la plateforme www.marches-publics.allier.fr , au plus tard 3 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant retiré le dossier de consultation.

En cas de prorogation du délai de remise des offres, les dispositions ci-dessus s'appliquent en fonction de cette nouvelle date.

Il ne sera répondu à aucune demande de renseignement téléphonique, fax ou mail.

ARTICLE 4 : DOCUMENTS A PRODUIRE PAR LES CANDIDATS

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Les offres seront exprimées en euro.

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

- une déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés à l'article L 2141- 1 à L 2141-5 du code de la commande publique ou la lettre de candidature (DC1- dernière version en vigueur) à télécharger sur le site www.economie.gouv.fr rubrique commande publique;
- le chiffre d'affaires global, ainsi que la part du chiffre d'affaires concernant les travaux objet de la présente consultation, pour les 3 derniers exercices ou DC2 – dernière version en vigueur à télécharger sur le site www.economie.gouv.fr rubrique commande publique ;
- le DC1 et le DC2 peuvent être remplacés par un DUME (document unique de marché européen). Le DUME devra être fourni par chaque cotraitant et sous-traitant.
- une attestation d'assurance en cours de validité ;
- un dossier technique établi par le soumissionnaire comprenant :
  - les justificatifs professionnels (certificat de qualité, certificat de qualification professionnelle, …)
  - la liste des principales opérations de **travaux de voirie** et d'importance financière similaire exécutées au cours des **cinq dernières années** indiquant notamment le montant, la date de réalisation, le maître d'ouvrage et le lieu d'exécution.
  - un mémoire technique permettant d'apprécier la valeur technique de son offre et précisant :
    - les moyens humains (effectifs et qualification) affectés à la réalisation des travaux ;
    - la description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du présent marché ;
    - les matériaux et techniques proposées : les fiches correspondantes (certification des produits ou toutes autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité des produits) seront jointes au dossier technique ;
    - la description de l'organisation du chantier ;
    - le délai dans lequel l'entreprise est à même d'intervenir.
- Le marché valant acte d'engagement et cahier des clauses administratives particulières complété.
- le bordereau de prix complété.
- le détail estimatif complété.

Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il devra justifier des capacités de ces opérateurs économiques et joindre la preuve qu'ils en disposeront pour l'exécution du présent marché public.

ARTICLE 5 : CRITERES D'ATTRIBUTION

Le pouvoir adjudicateur choisira l'attributaire du marché sur la base des critères de sélection pondérés suivants :

- Prix : ……..……60%
  (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre examinée) X 10

- La valeur technique : ……..……40%
  La valeur technique des offres sera appréciée au vu du mémoire technique tel que précisé à l'article 4 du présent règlement.

Pour chaque candidat, les 2 notes pondérées ainsi obtenues seront additionnées.
Les notes totales ainsi obtenues seront classées par ordre décroissant sachant que la meilleure note sera la plus forte.

ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI DES PROPOSITIONS

Conformément à l'article R 2132-7 du code de la commande publique, **les propositions seront remises exclusivement sous forme dématérialisée** et à l'adresse suivante : www.marches-publics.allier.fr.

Principe d'unité de la transmission

Conformément à l'article R 2151-6 du code de la commande publique, l'offre doit être transmise en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue dans le délai fixé pour la réception des offres (hors cas de transmission d'une copie de sauvegarde).

Format et nommage des documents électroniques

Le candidat est invité à ne pas utiliser de macro-instructions dans les documents transmis et à faire en sorte que sa candidature et/ou son offre ne soient pas trop volumineuses. Le candidat devra limiter les pièces à celles demandées à l'article 4 du présent règlement de consultation. Toutes les pièces supplémentaires jointes et non mentionnées à l'article 4 du présent règlement de consultation ne seront pas étudiées. La taille maximum acceptée sera de **75 Mo**.

La liste exhaustive des formats autorisés pour la transmission électronique des plis est la suivante : traitement de texte (.doc), tableur (.xls), diaporama (.ppt), format acrobat (.pdf), images (.jpg), dossiers compressés (.zip), format xml en cas de DUME.

Par ailleurs, il est conseillé de **nommer les fichiers transmis de la manière suivante** :

Emetteur_titre du document.extension utilisée

Emetteur : correspond au nom du candidat
Titre du document : note méthodologique, offre financière, références, DC1…
Extension utilisée : format du fichier utilisé
Ci-après un exemple de nommage de document au format conseillé

Candidatx_detailestimatif.pdf

Les noms de fichiers doivent rester aussi courts que possible, contenir au maximum 100 caractères, ne pas être accentués, et ne pas contenir de caractères spéciaux.

Virus

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par la personne publique peut faire l'objet d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document et sans examen de l'offre.

Il ne sera procédé à aucune réparation. Le fichier sera considéré comme nul ou incomplet. Le candidat en sera informé.

Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Copie de sauvegarde

Conformément à l'article R 2132-11 du code de la commande publique, le candidat peut faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis pour la remise des offres.
La copie de sauvegarde pourra être transmise à l'acheteur sur support papier ou sur support physique électronique (CDrom, DVD, clé USB) placé dans un pli scellé comportant les mentions suivantes :

« Consultation pour: VOIRIE 2023 copie de sauvegarde »

Ce pli cacheté sera soit transmis soit remis contre récépissé à l'adresse suivante :
Commune de : Dompierre sur Besbre
Route de Vichy
03 290 DOMPIERRE SUR BESBRE
La copie de sauvegarde sera ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la candidature ou dans l'offre transmise par voie électronique
- Lorsque l'offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pas pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des offres.

Lorsque qu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci sera écartée.

Journal de traçabilité, horodatage et heure limite de dépôt des plis

Tous les évènements sont horodatés dans un journal de traçabilité détaillé.
Un accusé de réception de remise des plis comprenant les informations suivantes sera délivré :
- Identification du candidat
- Nom de l'acheteur
- Intitulé et objet de la consultation concernée
- Date et heure de réception des documents
- Liste des documents transmis.

Les plis sont « hors délai » si leur téléchargement se termine après l'heure limite de remise des offres. Seule la fin de transmission d'un dossier complet génère l'accusé réception valant attestation de dépôt.

Assistance

Le candidat dispose d'une assistance sur le profil acheteur à l'adresse suivante :
http://www.marches-publics.info/pratique-assistance.htm

En ca s d'incident, ce dernier peut être déclaré à l'adresse suivante :
support-entreprises@aws-france.com

Test-préalables

Le candidat peut tester son poste à l'adresse suivante :
http://www.marches-publics.info/pratique-tester.htm.

Le candidat devra disposer de JAVA, version 8 de préférence. Tous les navigateurs sont acceptés sauf IE.

Un dépôt de test peut être également effectué à l'adresse suivante :
http://www.marches-publics.info/pratique-depotdetest.htm

ARTICLE 7 – MODALITES DE COMMUNICATION ET D'ECHANGES ELECTRONIQUES

Conformément à l'article R 2132-7 du code de la commande publique, toutes les communications et tous les échanges sont effectués par des moyens de communication électronique. Cela concerne notamment la réception des candidatures et des offres, les questions/réponses, les demandes d'informations, de compléments, les échanges relatifs à la négociation et les notifications des décisions. Il n'est pas possible d'échanger de documents papiers.
Par conséquent, les communications et les échanges se feront via le profil acheteur et par l'adresse courrier@aws-france.com .

Le candidat devra s'assurer de renseigner une adresse mail valide durant toute la durée de la procédure et que celle-ci soit consultée régulièrement.

ARTICLE 8 – SIGNATURE DE L'OFFRE FINALE

Seule la signature de l'offre finale est exigée. Le candidat retenu devra signer son offre de manière manuscrite.
En cas de groupement, l'acte d'habilitation du mandataire devra être signé de façon manuscrite.

En répondant à la consultation, le candidat accepte les conditions de celle-ci. Sa candidature et son offre l'engagent pour la durée prévue dans les documents de consultation.

ARTICLE 9 : ATTRIBUTION DU MARCHE

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra produire dans un délai de 8 jours à compter de la demande du maître d'ouvrage les documents prévus aux articles R 2143-6 à R 2143-10 du code de la commande publique.

Conformément à l'article R 2143-16 du code de la commande publique, les documents rédigés en langue étrangère devront être accompagnés d'une traduction en français.

ARTICLE 10 : RECOURS

Le tribunal administratif de Clermont-Ferrand – 6 Cours Sablon CF 90129 – 63033 Clermont-Ferrand Cedex est compétent pour toute contestation de la procédure.

A ……. Le …….

Le pouvoir adjudicateur,